



# Conseil économique et social

Distr. générale  
23 décembre 2015

Français  
Original: anglais

## Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

**Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

**Groupe de travail des effets**

Première session commune\*  
Genève, 14-17 septembre 2015

### **Rapport de la première session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets**

#### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
A. Participation . . . . .	3
B. Questions d'organisation . . . . .	3
II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et le Groupe de travail des effets . . . . .	4
III. Modifications au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. . . . .	4
IV. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue	6

\* L'Organe exécutif de la Convention a décidé qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe devraient tenir des réunions communes afin de parvenir à une meilleure intégration et coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention [ECE/EB.AIR/122, par. 47 b)].



et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2015 et travaux futurs .....	
A. Émissions .....	6
B. Mesures et modélisation.....	9
C. Modèles d'évaluation intégrée .....	10
V. Appel à la communication de données proposé par le Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels .....	11
VI. État d'avancement des activités prévues pour 2015 et développement des activités relatives aux effets .....	11
A. Effets de la pollution atmosphérique sur la santé .....	12
B. Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie.....	12
C. Effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et les cultures ...	13
D. Suite donnée à l'examen des Programmes internationaux concertés .....	15
VII. Analyses des tendances et rapport d'évaluation pour 2016 .....	15
A. Analyses des tendances .....	15
B. Rapport d'évaluation pour 2016 .....	16
VIII. Échange d'informations par les Parties.....	17
IX. Communication, partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes .....	18
A. Transport hémisphérique des polluants atmosphériques .....	18
B. Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux .....	18
X. Projet de plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention .....	19
XI. Questions financières et budgétaires .....	20
A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe .....	20
B. Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe .....	21
C. Informations communiquées par les Pays-Bas au sujet de la réduction du financement national pour le Centre de coordination des effets .....	21
XII. Clôture de la première session commune .....	22

## I. Introduction

1. L'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et le Groupe de travail des effets de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont tenu leur première session commune du 14 au 17 septembre 2015 à Genève (Suisse).

### A. Participation

2. Ont participé à la session les représentants des Parties à la Convention ci-après : Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Ukraine et Union européenne. Un/e représentant/e du Tadjikistan a également participé à la réunion.

3. Étaient également présents les représentants des cinq centres de l'EMEP, à savoir le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI); le Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE); le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC); le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E); et le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O). Étaient présents les représentants des centres et organismes scientifiques suivants rattachés au Groupe de travail des effets : le Centre de coordination pour les effets (CCE) et son Programme international concerté de modélisation et de cartographie des niveaux et des charges critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique; le Centre du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux); le Centre du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux); le Centre de coordination du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation); le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée); le Centre de coordination du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts); et l'Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique. Étaient également présents les Présidents de l'Organe exécutif de la Convention et du Groupe de travail des stratégies et de l'examen.

4. Étaient également présents les représentants des organisations internationales suivantes : le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (AMAP), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et son Bureau régional pour l'Europe.

### B. Questions d'organisation

5. Mme Laurence Rouil (France) et M. Peringe Grennfelt (Suède) ont présidé la session commune. L'ordre du jour provisoire (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/1–ECE/EB.AIR/WG.1/2015/1) a été adopté tel qu'amendé<sup>1</sup>.

6. Les membres ont adopté le rapport de la trente-huitième réunion de l'Organe directeur de l'EMEP (ECE/EB.AIR/GE.1/2014/2) et le rapport de la trente-troisième session du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/WG.1/2014/2).

7. Suite aux élections, M. Grennfelt a été réélu Président du Groupe de travail des effets pour une durée d'une année.

---

<sup>1</sup> Les informations et la documentation pour la réunion, y compris les documents informels et les exposés, sont disponibles sur la page Web consacrée à la réunion (<http://www.unece.org/index.php?id=39872#/>).

## **II. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et le Groupe de travail des effets**

8. Le Président de l'Organe exécutif a présenté les points clefs de la récente réunion du Bureau de l'Organe exécutif (Genève, 14 septembre 2015). Le Bureau avait traité de l'ordre du jour des prochaines sessions de l'Organe exécutif (18 décembre 2015 et 2-4 mai 2016) dans l'optique du nouveau calendrier de réunions des organes de la Convention. Le principal sujet de discussion serait le rapport d'évaluation et son résumé destiné aux décideurs. Le Bureau avait également contribué au document de base sur la pollution atmosphérique pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016) et mis au point le Programme d'action de Batumi pour un air plus pur (2016-2021), qui serait présenté aux ministres à Batumi afin qu'ils l'adoptent. Ledit document contenait une liste de mesures concrètes destinées à réduire la pollution atmosphérique, auxquelles les gouvernements et autres acteurs pouvaient adhérer à titre volontaire. Ces mesures comportaient des dispositions techniques, comme la surveillance de la pollution atmosphérique ou l'inventoriage des émissions, ainsi que des dispositions stratégiques, comme la ratification des trois plus récents protocoles à la Convention. Le Bureau avait également traité de ses activités de sensibilisation et de sa collaboration avec l'AMAP, la Coalition pour le climat et la qualité de l'air, le PNUE et l'OMS.

9. Le secrétariat a mis en avant les principaux résultats de la trente-troisième session de l'Organe exécutif de la Convention (Genève, 8-11 décembre 2014) présentant un intérêt pour la session commune. L'Organe exécutif avait traité du contenu, de la présentation et du financement du rapport d'évaluation pour 2016, qui serait présenté à la Conférence ministérielle de Batumi. Concernant la procédure d'ajustement, l'Organe exécutif avait adopté des directives supplémentaires (décision 2014/1) et des directives techniques pour les Parties présentant des demandes d'ajustement et pour l'examen par des experts des demandes d'ajustement (ECE/EB.AIR/130). La version révisée du code-cadre de bonnes pratiques agricoles pour réduire les émissions d'ammoniac de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE/EB.AIR/129) était un autre document que l'Organe exécutif avait adopté.

10. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a ensuite présenté un bref résumé des travaux des Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2015/9-ECE/EB.AIR/WG.1/2015/20), en soulignant les travaux récemment menés par l'EMEP et le Groupe de travail des effets sur les tendances à long terme, qui avaient constitué un apport précieux au rapport d'évaluation pour 2016. Les deux Bureaux avaient examiné les éléments du plan de travail pour 2016-2017, les activités menées par les centres et les équipes spéciales, les nouvelles questions, les budgets et les questions de financement. Une attention particulière avait été accordée à l'analyse des demandes d'ajustement des Parties au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg).

## **III. Modifications au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

11. La Présidente du CIPE a présenté des informations concernant l'analyse des demandes d'ajustement des Parties aux inventaires, au titre du Protocole de Göteborg, à des fins de comparaison avec les émissions nationales totales, l'accent étant mis sur les questions de procédure. Sept Parties avaient présenté des demandes : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France et le Luxembourg.

12. L'examen des demandes d'ajustement s'était déroulé parallèlement à l'examen de la troisième étape. L'examen des demandes avait été effectué par le CIPE, qui avait nommé un examinateur principal et huit experts sectoriels (provenant de sept Parties), sélectionnés à partir du fichier d'experts en émissions. Chaque secteur examiné avait ensuite été analysé par deux examinateurs indépendants, tandis que l'examineur principal avait assuré la coordination des travaux afin que la même approche soit appliquée à tous les secteurs, Parties et années. Une fois de plus, l'examen s'était avéré long et difficile. L'équipe d'experts chargée

de l'examen avait également étudié les données fournies en 2015 (Allemagne et Danemark) suite aux ajustements approuvés en 2014.

13. La Présidente du CIPE a souligné qu'en 2015, toutes les Parties qui avaient présenté des demandes d'ajustement avaient appuyé le processus d'examen en nature, en fournissant les services d'un expert, ou sous la forme d'une contribution en espèces au CIPE, comme recommandé par l'Organe exécutif à sa trente-deuxième session. Cet appui technique et financier était bienvenu et les Parties devraient continuer de fournir un appui similaire au cours des années à venir. Faute de quoi, il se pouvait qu'il ne soit pas possible de procéder à l'examen des demandes dû à un nombre insuffisant d'examineurs ou à des ressources financières insuffisantes.

14. La Présidente du CIPE a présenté des informations sur les résultats de l'examen, comme résumé dans le rapport du CIPE (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/10–ECE/AB/AIR/WG.1/2015/13) ainsi que dans les rapports d'examen des pays (sept documents informels au titre du point 4 a) de l'ordre du jour). Dans tous les cas, les directives supplémentaires adoptées en 2014 (ECE/EB.AIR/130) semblaient avoir aidé les pays à établir leurs demandes, mais des renseignements supplémentaires avaient été nécessaires pour évaluer toutes les demandes d'ajustement.

15. Plusieurs Parties, la Présidente du CIPE et un coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections d'émissions ont mis en exergue la nécessité d'une procédure convenue pour l'examen des ajustements déjà approuvés. Il a été décidé que le CIPE vérifierait et comparerait les chiffres communiqués, et que l'équipe d'experts chargée de l'examen ne serait impliquée que dans les cas où il existait des différences importantes, afin de confirmer les méthodes et les coefficients d'émission. Il était en outre nécessaire que les Parties soumettent, parallèlement aux informations requises au titre de l'annexe VII des Directives pour la communication des données d'émission et les projections des émissions au titre de la Convention (Directives pour la communication des données) (ECE/EB.AIR/125) une brève note déclarant qu'aucun changement n'était intervenu dans les émissions ajustées, ou justifiant par une explication la différence entre les ajustements signalés antérieurement et actuellement. Il a été noté que l'augmentation du nombre de demandes d'ajustement exigerait la mise en place au CIPE d'un système de bases de données pour permettre dans les années à venir une gestion et une évaluation efficaces des ajustements déjà approuvés. L'importation sans heurt des données des pays dans la base de données nécessiterait l'apport de légères modifications à l'annexe II du document ECE/EB.AIR/130 ainsi qu'à l'annexe VII des Directives pour la communication des données<sup>2</sup>.

16. Comme indiqué dans le rapport du CIPE sur les demandes d'ajustement, l'équipe d'experts chargée de l'examen a recommandé que :

- a) Les demandes d'ajustement de l'Allemagne (gestion du fumier, cultures : COVNM); de la Belgique (transports routiers : oxydes d'azote (NOx); gestion du fumier : NOx et composés organiques volatils non méthaniques (COVNM); sols agricoles : NOx; cultures : COVNM); du Danemark (gestion du fumier : COVNM); de l'Espagne (transport routier : NOx); de la Finlande (combustion fixe, transport routier : ammoniac (NH<sub>3</sub>)); de la France (transport routier : NOx) et du Luxembourg (transport routier : NOx) soient acceptées;
- b) La demande d'ajustement de la Finlande (gestion du fumier : NH<sub>3</sub>) soit rejetée;
- c) Les demandes d'ajustement de l'Allemagne et du Danemark approuvées en 2014 comme indiqué en 2015 soient acceptées.

17. Un représentant de la Finlande a déclaré que son pays était en désaccord avec la recommandation de l'équipe d'experts de rejeter sa demande d'ajustement concernant les émissions d'ammoniac dans le secteur de la gestion du fumier. La Finlande a fait valoir que le coefficient d'excrétion d'azote appliqué dans son inventaire faisait partie intégrante d'un coefficient spécifique pour les émissions d'origine animale et que lorsque les plafonds d'émission avaient été fixés, à la fin des années 90, le degré de compréhension et de connaissance scientifiques des coefficients d'excrétion était faible.

---

<sup>2</sup> Voir [www.ceip.at/ms/ceip\\_home1/ceip\\_home/adjustments\\_gp/](http://www.ceip.at/ms/ceip_home1/ceip_home/adjustments_gp/) et [www.ceip.at/ms/ceip\\_home1/ceip\\_home/reporting\\_instructions/](http://www.ceip.at/ms/ceip_home1/ceip_home/reporting_instructions/).

18. En tant que coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections d'émissions, le principal examinateur a déclaré que l'équipe d'experts chargée de l'examen avait décidé à l'unanimité de recommander que la demande d'ajustement de la Finlande pour le NH<sub>3</sub> provenant de l'agriculture soit rejetée, considérant que celui-ci ne correspondait à aucune des catégories prévues dans la décision 2012/12, telle que modifiée par la décision 2014/1. Une fois l'examen officiel mené à bien, la Finlande avait fourni des informations supplémentaires détaillées à deux reprises. Dans les deux cas, l'équipe d'experts s'était penchée sur ces informations et, dans les deux cas, elle avait estimé que sa recommandation initiale devrait être maintenue. L'équipe d'experts avait décidé à l'unanimité de recommander le rejet de la demande. Plus précisément, l'équipe avait noté que, pour une gestion du fumier fondée sur une méthode de niveau 2, les coefficients d'excrétion d'azote contribuaient au calcul du total d'azote ammoniacal, considéré comme des données d'activité et non comme une composante du coefficient d'émission.

19. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets :

- a) Ont pris note des présentations concernant l'examen par des experts des demandes d'ajustement des inventaires d'émissions et des engagements relatifs à la réduction des émissions (demandes d'ajustement) soumises par le CIPE, l'Équipe spéciale et un expert finlandais;
- b) Ont chaleureusement remercié les experts qui avaient participé à l'examen, les Parties qui les avaient appuyés et le CIPE, qui avait organisé le processus d'examen;
- c) Ont décidé d'approuver toutes les recommandations émises par l'équipe d'experts chargée de l'examen, suite à un échange de vues entre les Parties;
- d) Ont demandé que l'Organe exécutif fournisse de plus amples directives concernant les demandes d'ajustement, s'agissant en particulier des ressources financières requises;
- e) Ont appuyé la procédure proposée par le CIPE et l'Équipe spéciale concernant l'examen des ajustements déjà approuvés, et invité le CIPE à revoir les différents modèles de communication des données avant la prochaine session de l'Organe exécutif;
- f) Ont invité le secrétariat à informer les Parties des modifications prévues s'agissant de la communication des ajustements approuvés.

#### **IV. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2015 et travaux futurs**

20. Le Président a invité les participants à examiner séparément chaque domaine d'activité, en évaluant les progrès réalisés en 2015 par rapport au plan de travail 2014-2015 pour l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/122/Add.2).

21. Il a été noté que tous les rapports d'activité pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail 2014-2015 avaient été établis en temps voulu par les centres de l'EMEP et étaient tous disponibles sur le site Web de l'EMEP<sup>3</sup>. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont approuvé les résumés de ces rapports d'activité et décidé de les présenter à l'Organe exécutif. Ils ont en outre salué le travail accompli par les centres et les équipes spéciales de l'EMEP et se sont prononcés en faveur de la poursuite de leurs travaux au cours de l'exercice biennal suivant (2016-2017).

##### **A. Émissions**

22. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions a rendu compte des progrès accomplis, y compris des résultats de la vingt-septième réunion de l'Équipe spéciale (Milan (Italie), 11 et 12 mai 2015) et d'un atelier technique sur le carbone noir tenu les 13 et 14 mai. Toutes les tâches prévues pour 2014-2015 avaient été menées à bien, mais des possibilités d'amélioration existaient aux plans de la communication et des travaux entrepris en commun avec d'autres centres et équipes spéciales de l'EMEP. Les travaux futurs (2016-2017) devaient, en principe, être dominés par l'examen et l'incorporation

---

<sup>3</sup> Voir [www.emep.int](http://www.emep.int).

des chapitres actualisés du Guide EMEP/AEE<sup>4</sup> pour l'établissement des inventaires des émissions de polluants atmosphériques (Guide EMEP/AEE)<sup>5</sup>.

23. Il a noté que les inventaires déclarés des émissions continuaient d'être affligés par de considérables problèmes de qualité et a suggéré de s'attacher spécifiquement à améliorer la situation dans ce domaine au cours de la période biennale suivante. Il convenait en particulier de faire des efforts pour mieux informer les Parties des activités menées par le CIPE pour compléter les séries de données lacunaires. L'Équipe spéciale était d'avis que les procédures actuelles d'examen technique des inventaires étaient inadaptées, tant au plan de leur niveau d'ambition qu'à celui de leur dotation en ressources.

24. Le Coprésident de l'Équipe spéciale a par ailleurs fait observer qu'au cours des dernières années, l'Union européenne avait assuré en quasi-totalité le financement de l'amélioration du Guide EMEP/AEE. Aucun financement n'avait été fourni par l'EMEP pour cette activité mais des fonds étaient disponibles pour les travaux d'amélioration technique dans les domaines de la modélisation et des mesures. L'amélioration des orientations concernant les méthodes à utiliser pour les émissions de métaux lourds et celles de polluants organiques persistants (POP) n'était pas prévue, car elle ne figurait pas, pour le moment, parmi les priorités.

25. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont constaté l'existence de problèmes notables de qualité dans les inventaires des émissions soumis par les Parties et ont engagé celles-ci à redoubler d'efforts pour produire des données de qualité suffisante et, en particulier, à se concentrer dans le court terme sur la fourniture d'inventaires complets des émissions;

b) Ont pris note des avis de l'Équipe spéciale concernant l'actuel examen technique des inventaires des émissions et ont demandé à celle-ci d'évaluer les procédures existantes et de formuler des propositions pour leur amélioration avant la deuxième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets en 2016;

c) Ont reconnu que les activités d'amélioration du Guide EMEP/AEE ne recevaient actuellement aucun financement de l'EMEP, ce qui ne cadrerait pas avec l'approche adoptée pour les aspects techniques de la modélisation et des mesures, et qu'aucun financement n'avait été obtenu pour la mise à jour du Guide dans le long terme, situation qui, compte tenu des restrictions budgétaires actuelles, ne changerait probablement pas de sitôt.

26. Un représentant du CIPE a fait un compte rendu des principales activités entreprises par le Centre en 2015 et de la situation en ce qui concerne la communication des données d'émission, des données maillées et des données sur les grandes sources ponctuelles, et l'exhaustivité des données communiquées. Quarante-quatre des 51 Parties à la Convention avaient présenté des données en 2015. Les pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Grèce, Kazakhstan, Kirghizistan, Monaco et Monténégro n'en avaient fait parvenir aucune. Des améliorations avaient été constatées chez certaines Parties d'Europe de l'Est et du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale au plan de la déclaration des émissions mais, d'un autre côté, des Parties (telles que l'Albanie, la Grèce et le Monténégro) qui, auparavant, déclaraient les leurs ne l'avaient plus fait dernièrement. Un aperçu actualisé des données d'émission soumises par les Parties au cours du cycle de notification de 2015 était disponible sur le site Web du CIPE.

27. Vingt-huit Parties, dont tous les États membres du Conseil de l'Arctique, avaient présenté - pour la première fois - leurs inventaires nationaux des émissions de carbone noir. Onze Parties avaient communiqué des séries temporelles complètes (1990-2013) et 21 avaient soumis des inventaires ayant pour point de départ l'année 2000. Quinze Parties avaient déclaré une baisse des émissions et six une hausse au cours de la période considérée.

28. Tous les inventaires des émissions présentés par les Parties avaient été vérifiés au moyen de l'outil RepDab<sup>6</sup> et importés dans la base de données centrale du CIPE. L'examen des inventaires s'était effectué en trois étapes, conformément aux directives de l'EMEP en la matière (ECE/EB.AIR/GE.1/2007/16) et tous les résultats avaient été communiqués aux

<sup>4</sup> Agence européenne pour l'environnement (AEE).

<sup>5</sup> Voir [www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-guidebook-2013](http://www.eea.europa.eu/publications/emep-eea-guidebook-2013).

<sup>6</sup> Voir [www.ceip.at/ms/ceip\\_home1/ceip\\_home/repdab\\_howtouse/](http://www.ceip.at/ms/ceip_home1/ceip_home/repdab_howtouse/).

Parties et inclus dans le Rapport d'examen technique 1/2015 du CIPE. Le représentant du CIPE a également décrit dans leurs grandes lignes une proposition actualisée concernant la troisième étape pour la période 2013-2018, les travaux de mise en œuvre du nouveau système de maillage (résolution spatiale de 0,1 x 0,1° de longitude/latitude), la préparation des données pour la modélisation (mise à jour des séries temporelles complètes 1990-2013), les estimations des experts concernant les métaux lourds et les POP pour 14 catégories de sources de la Nomenclature de notification des données (NND)<sup>7</sup> agrégées par secteur, l'appui fourni au Comité d'application; et le plan de travail du Centre pour 2015. Un résumé plus détaillé des travaux réalisés par le CIPE était fourni dans le rapport d'activité pour 2015 (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/7–ECE/EB.AIR/WG.1/2015/18).

29. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

- a) Ont accueilli avec satisfaction la présentation de premiers inventaires nationaux du carbone noir par 28 Parties et ont engagé ces Parties à en poursuivre la mise au point et l'amélioration;
- b) Ont noté qu'au cours de la période de transition (2016-2018) prévue pour passer de l'actuel maillage (50 x 50 km) au nouveau, plus fin, il serait nécessaire de produire des données dans les deux résolutions afin d'avoir des séries temporelles cohérentes pour les analyses environnementales;
- c) Ont également noté que cette résolution plus élevée entraînait une augmentation notable de la charge de travail annuelle du CIPE lors de la production et des vérifications des données maillées et, soulignant qu'il fallait accomplir ces tâches dans le court intervalle entre la réception des données (au plus tard le 15 mars de chaque année) et la date limite de leur présentation sous forme maillée (début mai), ont invité les Parties à fournir les informations requises en temps voulu afin de réduire autant que possible le travail à faire pour combler les lacunes;
- d) Ont en outre noté que les inventaires présentés n'étaient toujours pas suffisamment complets et cohérents et qu'il fallait recourir à des estimations dans 27 % (pour les principaux polluants et les particules) à 69 % (pour les métaux lourds et les POP) des cas afin de combler les lacunes et ont, à cet égard, invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à communiquer leurs données d'émission selon les modèles convenus;
- e) Ont de surcroît noté que la communication des données maillées et des données sur les grandes sources ponctuelles demeurait lacunaire, et ont invité les Parties à commencer au plus vite la mise en place du nouveau système de maillage;
- f) Ont prié les Parties faisant face à des difficultés au niveau national dans la présentation de données d'émission complètes et de qualité suffisante à exposer leurs problèmes au cours de la deuxième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, en septembre 2016;
- g) Ont approuvé, à la demande du CIPE, le projet de liste des Parties qui devaient, en 2016, faire l'objet d'un examen approfondi dans le cadre de la troisième étape, à savoir les suivantes : Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Islande, Luxembourg, Royaume-Uni, Serbie, Suisse et Turquie, notant que la Finlande avait demandé que son examen soit reporté à 2018 et que la liste définitive serait établie en fonction des besoins dans le domaine des modèles d'évaluation intégrée;
- h) Ont invité les Parties qui devaient faire l'objet d'un examen approfondi en 2016 à présenter dans les délais leurs tableaux selon la nomenclature de notification des données (NND) et leurs rapports d'inventaire afin de permettre le déroulement des examens, et ont demandé au secrétariat d'envoyer des lettres à ces Parties pour leur rappeler cette obligation;
- i) Ont en outre encouragé les Parties à désigner des experts pour inscription dans le fichier des examinateurs et examinateurs principaux, et à appuyer leur participation aux examens prévus.

---

<sup>7</sup> Voir [www.ceip.at/new\\_emep-grid](http://www.ceip.at/new_emep-grid).



## B. Mesures et modélisation

30. Le Coprésident de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation a fait rapport sur les progrès accomplis, notamment les résultats de la quinzième réunion de l'Équipe spéciale tenue à Cracovie (Pologne) du 5 au 8 mai 2015 et d'un atelier sur les tendances tenu à Paris (France) les 17 et 18 novembre 2014. Les membres de l'Équipe spéciale s'y étaient penchés sur la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'EMEP (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/15)<sup>8</sup>, les études de cas concernant les métaux lourds, les activités de modélisation, y compris le projet EURODELTA III<sup>9</sup>, les problèmes qui se posaient en matière d'émissions et les analyses des tendances. Les experts nationaux avaient contribué activement à l'étude de ces thèmes en présentant plusieurs exposés.

31. L'Équipe spéciale avait noté que la surveillance de niveau 1 ne s'améliorait pas, que 30 % des Parties avaient mené moins d'activités de surveillance qu'en 2005 et que moins d'un tiers des Parties avaient un indice d'application supérieur à 50 % en ce qui concerne la stratégie de surveillance de niveau 1 de l'EMEP. L'Équipe avait débattu des moyens d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie de surveillance, compte tenu des problèmes techniques et financiers rencontrés.

32. L'Équipe spéciale s'était également penchée sur la question du traitement des gaz condensables et des composés organiques semi-volatils dans les inventaires des émissions et la modélisation. Ces substances représentaient des sources importantes d'aérosols organiques secondaires d'origine anthropique. Un groupe de travail commun constitué de spécialistes de la modélisation et des émissions serait mis sur pied au cours de l'automne 2015 pour examiner la question. Ce groupe présenterait les résultats de ses travaux en 2016, aux deux réunions de l'Équipe spéciale sur ces sujets.

33. Des représentants du CSM-E ont brièvement exposé les activités menées en matière d'évaluation des métaux lourds et des POP, en mettant l'accent sur la qualité des résultats de ces évaluations, les dernières nouvelles en matière de recherche et la diffusion d'informations sur les résultats. Ils ont donné un aperçu de l'état d'avancement des travaux du CCQC et du CSM-E, des débats au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et du plan de travail envisagé pour 2016-2017. Ils ont également présenté les dernières avancées du système de modélisation multimédia de l'EMEP (GLEMOS) sur les métaux lourds et les POP aux niveaux mondial et régional. Une attention particulière avait été accordée à la coopération à l'échelle des pays en vue de la réalisation d'une évaluation de la pollution par les métaux lourds et à la coopération scientifique avec d'autres organismes internationaux, dont la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (Convention de Stockholm) et la Convention de Minamata sur le mercure (Convention de Minamata). La nécessité de recueillir des données régionales et mondiales supplémentaires de modélisation et de mesure des émissions de POP et de métaux lourds auprès de différents programmes nationaux et internationaux a également été soulignée.

34. Une représentante du CSM-O a donné un aperçu des activités menées dans le domaine de la modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photo-oxydants, en insistant sur l'amélioration de l'efficacité du modèle de l'EMEP dans le nouveau système de maillage plus fin (campagne de 2013 et campagne préliminaire de 2014). Elle a présenté les résultats produits par le modèle de l'EMEP avec les inventaires des émissions de carbone noir (appelé « carbone élémentaire » dans le langage de la modélisation atmosphérique) soumis par 28 Parties en 2015. Ils cadraient raisonnablement avec les observations, mais les inventaires de certains pays présentaient des incohérences et des lacunes. Le fait que les « condensables » n'étaient pas pris en compte dans les inventaires des émissions pouvait conduire à une sous-estimation des concentrations de particules fines (PM<sub>2,5</sub>) (en fonction de la saison et de l'endroit). Des travaux supplémentaires étaient nécessaires sur les inventaires des émissions de carbone élémentaire/noir et le traitement des condensables et des composés organiques semi-volatils dans les inventaires et les modèles. Une collaboration entre les spécialistes des

<sup>8</sup> Disponible à l'adresse [www.unece.org/index.php?id=4907#](http://www.unece.org/index.php?id=4907#).

<sup>9</sup> B. Bessagnet et al., *The EURODELTA III exercise: Model evaluation with observations issued from the 2009 EMEP intensive period and standard measurements in Feb/Mar 2009*. MSC-W Technical Report 1/2014, disponible à l'adresse [www.emep.int/mscw/mscw\\_publications.html](http://www.emep.int/mscw/mscw_publications.html).

émissions et de la modélisation était nécessaire pour résoudre le problème. Elle a également présenté des exemples de modélisation améliorée des aérosols.

35. Un représentant du CCQC a brièvement fait le point sur les concentrations de particules dans les zones rurales d'Europe en 2013 et a présenté les principaux problèmes concernant le programme de mesures de l'EMEP. Il était nécessaire de continuer à se concentrer sur la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'EMEP afin d'améliorer la couverture spatiale et de réduire les lacunes des données. Comme il était difficile de maintenir la qualité des résultats des mesures à un niveau élevé pour les composés que l'EMEP étudiait habituellement (stations de niveau 1), un atelier mettant un accent particulier sur la surveillance était prévu en automne 2016. Plusieurs évolutions positives avaient également eu lieu au sein de l'EMEP : la surveillance devenait, par exemple, plus complexe et l'utilisation des données qu'elle produisait était en hausse.

36. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont souligné la nécessité d'une poursuite de la coopération entre les spécialistes des émissions et de la modélisation en vue de la définition de méthodes appropriées et cohérentes de traitement des condensables et des composés organiques semi-volatils dans les inventaires et les modèles de l'EMEP;

b) Ont réaffirmé la nécessité de maintenir un réseau de mesure des polluants atmosphériques de grande qualité pour appuyer la stratégie de surveillance de l'EMEP;

c) Ont souligné la nécessité de continuer à élargir la coopération entre les centres, les équipes spéciales et les Parties.

d) Se sont félicités de la progression du projet EURODELTA grâce à la coopération étroite entre les centres de l'EMEP et les experts nationaux et ont pris note des résultats obtenus par ce projet en 2015;

e) Ont reconnu la nécessité d'améliorer la coopération à long terme entre l'EMEP et d'autres organes subsidiaires au titre de la Convention, ainsi que l'AMAP et les Conventions de Stockholm et Minamata, pour améliorer le transfert de connaissances scientifiques et renforcer les capacités aux niveaux régional et mondial.

### C. Modèles d'évaluation intégrée

37. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a fait rapport sur les conclusions de la quarante-quatrième session de l'Équipe spéciale tenue à Édimbourg (Royaume-Uni) du 6 au 8 mai 2015 et sur les progrès faits dans le domaine de la modélisation et de l'élaboration de scénarios (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2015/5–ECE/EB.AIR/WG.1/2015/16), notamment les suivants :

a) Un scénario pour 2030 établi à partir de la stratégie climatique et énergétique de l'Union européenne, qui avait montré que la courbe des coûts pour les polluants atmosphériques s'était déplacée et que du point de vue des effets des particules PM<sub>2,5</sub> sur la santé, le niveau optimal en matière de réduction des écarts serait de plus de 75 % au lieu des 67 % proposés par la Commission européenne;

b) Pour être rentables, les démarches de réduction des effets des PM<sub>2,5</sub> sur la santé devraient inclure la réduction des émissions d'ammoniac, qui ne toucherait que 3 % des plus grandes exploitations agricoles d'Europe; une telle stratégie politique rentable et répondant à un souci de santé publique conduirait également à une réduction des dépassements des plafonds de dépôt d'azote dans les aires de protection de la nature;

c) La plupart des États membres de l'Union européenne prévoyaient un accroissement des émissions d'ammoniac au cours des prochaines décennies, en raison de la hausse des exportations de produits laitiers consécutive à l'abolition des quotas de production laitière dans l'Union européenne, mais on ne savait pas encore si la demande mondiale de produits laitiers augmenterait effectivement selon leurs attentes;

38. Le Directeur du CMEI a présenté les résultats qui auraient été obtenus si une trajectoire de développement différente ne comportant aucune mesure de lutte contre la pollution avait été suivie au cours des dernières décennies, à savoir que, entre autres :

- a) Les dépôts acidifiants auraient été, en moyenne, 30 fois plus élevés qu'à l'heure actuelle et seraient au même niveau que celui atteint en Europe centrale dans les années 80;
- b) Les impacts sanitaires des PM auraient été, en moyenne, trois fois plus importants qu'à l'heure actuelle;
- c) Les dégâts occasionnés par l'ozone auraient été majorés de 70 % du point de vue de la santé et de 30 % pour les forêts;
- d) Les dépassements des plafonds de dépôt d'azote auraient été trois fois plus élevés.

39. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

- a) Se sont félicités des progrès faits au plan des modèles d'évaluation intégrale et ont souligné la nécessité de continuer à actualiser les modèles et à élaborer des scénarios axés sur l'analyse de la rentabilité des actions de portée locale par rapport à celles menées à l'échelle de l'Europe, et de ces dernières par rapport à celles visant l'ensemble de l'hémisphère Nord;
- b) Ont appuyé l'idée d'un atelier sur les contributions potentielles des politiques en matière de pollution atmosphérique aux objectifs à long terme de développement durable

## **V. Appel à la communication de données proposé par le Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels**

40. Le Président du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux a fait rapport sur les travaux de la trente et unième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Matériaux (Kjeller (Norvège), 22-24 avril 2015) et sur les conclusions du dernier rapport établi dans le cadre du projet pilote consacré à l'inventaire et à l'état des biens menacés sur les sites inscrits sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

41. Le Président a également présenté une proposition d'appel à la communication de données pour 2015-2016, qui devait être lancé à la fin de 2015, ainsi qu'en était convenue l'Équipe spéciale du PIC-Matériaux à sa trente et unième réunion. Le but était de donner aux Parties intéressées la possibilité de trouver toute information étayée disponible sur les sites inscrits au patrimoine culturel de l'UNESCO en vue de l'évaluation des biens menacés et de l'analyse de l'incidence des concentrations de polluants atmosphériques dans différents scénarios de pollution ou scénarios environnementaux.

42. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont salué et appuyé la proposition d'appel à la communication de données et prié le PIC-Matériaux d'envisager de reporter la date limite de communication des données au-delà de la date proposée, à savoir la mi-mars 2016, sachant que plusieurs Parties avaient dit craindre que le délai soit trop court pour pouvoir recueillir les données voulues.

## **VI. État d'avancement des activités prévues pour 2015 et développement des activités relatives aux effets**

43. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont noté que tous les rapports utiles à l'évaluation des progrès accomplis dans l'exécution du plan de travail pour 2014-2015 avaient été établis en temps voulu par les centres relevant du Groupe de travail des effets et qu'ils avaient tous été publiés sur leurs sites Web respectifs et sur le site Web de la Convention. Ils ont salué les travaux réalisés par l'ensemble des centres et des équipes spéciales, ainsi que par le Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique, et se sont dits favorables à la poursuite de leurs travaux au cours de l'exercice biennal suivant (2016-2017).

## A. Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

44. La Présidente de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique a présenté la publication conjointe qui venait d'être lancée par l'OMS et l'Organisation de coopération et de développement économiques, intitulée *Economic cost of the health impact of air pollution in Europe: Clean air, health and wealth* (Le coût économique des effets de la pollution atmosphérique sur la santé en Europe : qualité de l'air, santé et prospérité)<sup>10</sup>. Cette publication révélait que le coût économique correspondant aux quelque 600 000 décès prématurés et aux maladies causées par la pollution atmosphérique dans la région européenne de l'OMS en 2010 était estimé à 1 600 milliards de dollars des États-Unis.

45. La Présidente de l'Équipe spéciale mixte a également communiqué des informations concernant le début de la mise à jour des lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air. L'OMS commencerait par consulter des experts à l'occasion d'une réunion organisée en septembre 2015 en vue d'examiner les nouveaux éléments démontrant les risques pour la santé de divers polluants atmosphériques et certaines questions méthodologiques, afin de définir les grandes priorités dans la perspective de la mise à jour des lignes directrices.

46. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

- a) Ont pris note des progrès accomplis dans les travaux de recherche menés récemment concernant les effets de la pollution atmosphérique sur la santé, l'importance de la charge de morbidité imputable à la pollution atmosphérique ainsi que les coûts économiques y associés;
- b) Ont trouvé de nouveaux moyens de renforcer la collaboration entre l'OMS et la Convention.

## B. Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie

47. La Présidente de l'Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie a informé les participants de l'appel à la communication de données lancé par le CCE pour 2015, qui était l'occasion de mettre à jour les bases de données nationales et européennes relatives aux charges critiques d'acidification et d'eutrophisation et de les adapter à la maille de l'EMEP de 0,5 x 0,25° en longitude-latitude. Le PIC-Modélisation et cartographie avait proposé que la base de données actualisée sur les charges critiques soit utilisée aux fins de la création des modèles d'évaluation intégrée et de l'appui à l'élaboration des politiques dans le cadre de la Convention.

48. Le PIC-Modélisation et cartographie était en train de définir des charges critiques fondées sur la diversité biologique de sorte que les effets nocifs sur les espèces végétales et les services écosystémiques prévus dans les scénarios de réduction de la pollution atmosphérique puissent être évalués au regard de nouveaux seuils critiques. La solidité de l'évaluation des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes pourrait être évaluée au regard de charges critiques modélisées, empiriques et fondées sur la diversité biologique. Les charges critiques fondées sur la diversité biologique ont été définies à l'aide de l'indice de qualité de l'habitat des espèces typiques ou recherchées. Les résultats préliminaires donnaient à penser que les charges critiques pour la biodiversité étaient globalement plus élevées que les charges critiques empiriques et les charges critiques (modélisées) d'eutrophisation. Il fallait continuer à rechercher des informations concernant les incidences effectives sur les « espèces typiques ou recherchées dans les habitats en question » et les valider dans le cadre d'une collaboration entre le PIC-Surveillance intégrée et le PIC-Modélisation et cartographie.

49. Pour poursuivre la définition conjointe de charges critiques fondées sur la diversité biologique, le PIC-Modélisation et cartographie avait proposé qu'un nouvel appel à la communication de données soit adressé à ses centres nationaux de liaison. L'appel devait couvrir la période 2015-2017 – un rapport intermédiaire devant être présenté en 2016 – afin de ménager suffisamment de temps pour les travaux de recherche et de permettre aux centres nationaux de liaison d'instaurer des liens de collaboration avec d'autres centres nationaux de liaison.

---

<sup>10</sup> Copenhague : Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, 2015.

50. La Présidente a également rendu compte des progrès accomplis dans la mise à jour du Manuel des méthodes et critères de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques et des effets, risques et tendances de la pollution atmosphérique (Manuel de cartographie)<sup>11</sup>. Elle a proposé que l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets adoptent les chapitres du Manuel dans leur forme actualisée, à l'exception du chapitre 5, dont certains points techniques continuaient d'être examinés par les centres nationaux de liaison. Ces points techniques devaient être réglés à la réunion suivante de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie. Le chapitre 5 pourrait alors être adopté à la deuxième session commune de l'Organe directeur et du Groupe de travail. Une fois approuvée, la version intégrale actualisée du Manuel de cartographie pourrait être traduite en russe et publiée en tant que document d'après-session.

51. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont adopté la base de données européenne des charges critiques, telle que révisée à la suite de l'appel à la communication de données pour 2014-2015, qui devait être utilisée aux fins de la création des modèles d'évaluation intégrée dans le cadre de la Convention et être incluse dans le modèle d'interaction et de synergie entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (modèle GAINS)<sup>12</sup>;

b) Ont salué et appuyé le nouvel appel à la communication de données que le CCE prévoyait d'adresser aux centres nationaux de liaison du PIC-Modélisation et cartographie, lequel devait être lancé à l'automne 2015;

c) Ont approuvé les chapitres 1 à 4 et 6 à 8 du Manuel de cartographie actualisé, le chapitre 5 devant être présenté pour approbation à leur deuxième session commune, en septembre 2016;

d) Ont pris note de l'annonce de restrictions du financement du CCE et du fait que les travaux du PIC-Modélisation et cartographie pourraient s'en ressentir sensiblement si le CCE n'était plus en mesure d'assurer son mandat de coordination pour l'Europe en raison de contraintes financières (voir *infra*, par. 88 et 89).

### C. Effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et les cultures

52. Un représentant du Centre de coordination du PIC-Forêts a résumé les résultats présentés à la trente et unième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Forêts (Ljubljana, 20-22 mai 2015) et à la quatrième conférence scientifique du PIC-Forêts (19 mai 2015) (voir ECE/EB.AIR/GE.1/2015/12–ECE/EB.AIR/WG.1/2015/5). La Conférence s'était essentiellement penchée sur les effets à long terme de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes forestiers, les services y associés et leur viabilité. La gestion des données, le contrôle et l'assurance de la qualité des données à différents niveaux ainsi que la diffusion des résultats scientifiques restaient de grandes priorités pour le PIC-Forêts. Les membres du PIC-Forêts avaient publié 29 articles scientifiques entre juin 2014 et mai 2015, lesquels reposaient au moins en partie sur des données extraites de la base de données du PIC-Forêts ou des données provenant de placettes de surveillance du PIC-Forêts. Dix de ces articles rendaient compte d'activités exécutées dans le cadre du plan de travail de la Convention pour 2014-2015.

53. Le directeur du Centre du PIC-Eaux a indiqué que les modifications de la biodiversité avaient été évaluées à l'aune d'une vaste base de données regroupant des bases de données nationales de surveillance des invertébrés dans les fleuves et les lacs acidifiés. Il ressortait de cette évaluation que la diversité biologique progressait. Les travaux s'étaient poursuivis et l'accent avait été placé sur l'évaluation des effets des changements climatiques et de la réduction des dépôts acides sur la régénération biologique. Les premiers résultats montraient que la réduction des dépôts acides restait le principal moteur de l'accroissement de la diversité biologique. Toutefois, les variations interannuelles dans les communautés biologiques étaient liées à la température. L'augmentation notable de la température n'avait, selon les études

<sup>11</sup> Équipe spéciale de la modélisation et de la cartographie (Berlin : Agence fédérale de l'environnement (Umweltbundesamt), 2004). Disponible à l'adresse suivante : [www.icpmapping.org/Mapping\\_Manual](http://www.icpmapping.org/Mapping_Manual).

<sup>12</sup> Voir <http://gains.iiasa.ac.at/models/>.

menées, pas d'effet sur la diversité biologique, mais la variation de température était faible en comparaison avec ce que l'on prévoyait pour l'avenir. Le rapport thématique du PIC-Eaux pour 2016 porterait essentiellement sur le mercure. En Scandinavie, la concentration de mercure dans les poissons se situait souvent au-delà des niveaux maximums recommandés pour la consommation humaine, ce qui n'était pour l'instant pas pris en compte dans les dépassements des cartes des charges critiques de mercure pour l'Europe. Certaines tendances donnaient à penser que le mercure dans le poisson pouvait être en augmentation, mais il existait également des preuves du contraire.

54. Le Président du PIC-Surveillance intégrée a fait rapport sur les conclusions présentées à la vingt-troisième réunion de l'Équipe spéciale (Minsk (Biélarus), 6-8 mai 2015), notamment en ce qui concerne les travaux récents sur les bilans entrées-sorties du soufre et de l'azote, qui indiquaient un rejet de soufre accumulé auparavant dans des sols de captage. Par contre, l'azote s'accumulait toujours dans les bassins versants et les dépôts étaient supérieurs au lessivage. Les conclusions des travaux sur les bilans des métaux lourds avaient révélé une accumulation continue et un dépassement des charges critiques, en particulier s'agissant du mercure. Les résultats fondés sur des données à long terme avaient également montré que les dépassements des charges critiques d'eutrophisation liés aux dépôts d'azote avaient eu des effets sur la biodiversité de la végétation du sol. La hausse des dépassements allait de pair avec une plus forte diminution des espèces végétales oligotrophes. Toutefois, la diversité biologique en ce qu'elle a trait à la diversité des espèces ne semblait pas avoir évolué.

55. Le Président du PIC-Végétation a résumé les décisions et recommandations issues de la vingt-huitième réunion de l'Équipe spéciale (Rome, 3-5 février 2015). Il a également fait rapport sur les éléments suivants du plan de travail qui ont été produits en 2015:

- a) Une brochure sur les conséquences de l'évolution des courbes de répartition d'ozone pour la végétation en Europe, qui sont également indiquées dans le rapport sur les tendances;
- b) Une brochure sur l'azote et les changements climatiques en tant qu'agents de modification des effets de l'ozone sur la végétation;
- c) Une mise à jour du chapitre 3 (Cartographie des niveaux critiques pour la végétation) du Manuel de cartographie;
- d) D'autres données de terrain démontrant les effets de l'ozone sur la végétation, y compris des données provenant de la nouvelle application pour smartphone permettant de consigner l'incidence des dommages causés à la végétation par l'ozone;
- e) Des contributions au rapport sur les tendances et au rapport d'évaluation pour 2016.

56. La participation à l'enquête sur les mousses pour 2015/16 avait été largement étendue, ce qui permettait à au moins sept pays d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, sept pays de l'Europe du Sud-Est et sept pays d'Asie d'y participer. Ainsi, quelque 40 pays participaient à l'enquête. Le PIC-Végétation avait également concouru à l'élaboration du rapport sur l'évaluation de l'ozone troposphérique produit par le Projet international d'étude de la chimie de l'atmosphère du globe (Tropospheric Ozone Assessment Report (TOAR): Global metrics for climate change, human health and crop/ecosystem research)<sup>13</sup>.

57. Le Président du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique a récapitulé les travaux du Groupe présentés à sa quinzième réunion (Sitges (Espagne), 29-31 octobre 2014), organisée conjointement avec le Programme suédois de recherche pour l'air pur et le climat. Les participants à la réunion avaient évalué les progrès de la modélisation dynamique des effets de l'acidification, des métaux lourds et de l'azote nutritif sur les écosystèmes, y compris les interactions entre les changements climatiques et la pollution atmosphérique, la réaction biologique et la fixation du carbone dans les écosystèmes terrestres. Parmi les autres faits marquants figuraient notamment les travaux de modélisation dynamique des effets sur les écosystèmes aux fins de l'élaboration des politiques. Le Groupe mixte d'experts a continué de coordonner les échanges, les débats et la coopération entre les PIC, d'autres organes relevant de la Convention et des partenaires extérieurs.

---

<sup>13</sup> Voir [www.igacproject.org/TOAR](http://www.igacproject.org/TOAR).

58. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

- a) Ont pris note des conclusions les plus récentes du PIC-Forêts, qui sont consignées dans plusieurs rapports techniques et de nombreux articles scientifiques, et se sont félicités des mesures que le PIC-Forêts a continué de prendre pour garantir la grande qualité des données et assurer le contrôle des données à différents niveaux;
- b) Ont pris note avec satisfaction des travaux que le PIC-Eaux a poursuivis concernant la régénération biologique et chimique et la régénération des stocks de poissons en Norvège, et exprimé leur intérêt pour le rapport thématique sur le mercure dans l'environnement qui devait être publié en 2016;
- c) Ont pris note des conclusions les plus récentes du PIC-Surveillance intégrée, en particulier ses travaux concernant les questions prioritaires, et constaté le risque croissant posé par les métaux lourds pour les systèmes biologiques et les effets néfastes de l'azote sur la biodiversité, ainsi que le fait que la vaste quantité de données recueillies sur les sites du PIC-Surveillance intégrée permettait la mise à l'essai et la vérification des méthodes de cartographie des charges critiques et de modélisation dynamique utilisées aux fins de l'évaluation des politiques à grande échelle;
- e) Ont pris note des conclusions les plus récentes du PIC-Végétation présentées dans son rapport annuel et accueilli avec satisfaction l'élargissement de la participation à l'enquête sur les mousses pour 2015/16, en particulier aux pays d'Europe orientale et d'Asie;
- f) Ont salué les travaux du Groupe mixte d'experts de la modélisation dynamique et relevé que les activités de ce dernier s'inscrivaient dans le cadre de plusieurs PIC et d'autres organes relevant de la Convention, ainsi que de divers partenaires extérieurs.

#### **D. Suite donnée à l'examen des Programmes internationaux concertés**

59. Le Président du Groupe de travail des effets a rendu compte de l'application des recommandations issues de l'examen des Programmes internationaux concertés. Il a été constaté que certains PIC avaient bénéficié de la participation de davantage d'experts nationaux, mais pas tous. Pour renforcer la crédibilité des travaux scientifiques, il fallait faire en sorte que des scientifiques n'appartenant pas à la communauté participent également aux activités des PIC. Le PIC-Surveillance intégrée et le PIC-Eaux ont prévu de tenir un atelier conjoint en 2016; d'autres PIC devraient également envisager d'organiser des ateliers conjoints et des activités communes.

60. Un petit groupe spécial d'experts – composé de M. Phillip Moldan (Suède), M. Jesper Bak (Danemark) et M. Walter Seidling (PIC-Forêts) – avait envisagé de créer une page Web commune du Groupe de travail des effets, semblable à celle de l'EMEP, en vue de donner plus de visibilité aux travaux menés sur les effets et de centraliser les données et les connaissances recueillies par l'ensemble des centres sur les effets. La quantité d'informations disponibles sur les différents sites Web variait sensiblement à l'époque; il était possible de télécharger des rapports, mais pas des données; et il n'y avait guère de liens avec les autres PIC. Le groupe présentait des niveaux de priorité faible, intermédiaire et élevé vis-à-vis d'un éventuel portail pour le Groupe de travail. Il fallait avant tout examiner et déterminer quels services communs le portail du Groupe de travail devait fournir. Parmi les autres questions à régler figuraient le choix des technologies de l'information, le mandat, l'organisation des activités, le calendrier et le financement du nouveau portail.

61. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont salué les travaux du groupe spécial et demandé que la question soit examinée plus avant à la réunion suivante des Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail, en mars 2016.

## **VII. Analyses des tendances et rapport d'évaluation pour 2016**

### **A. Analyses des tendances**

62. Tant l'EMEP que les spécialistes des effets ont présenté les travaux qu'ils étaient en train de mener aux fins de l'élaboration des rapports sur les tendances. Les travaux relatifs au rapport sur les tendances de l'EMEP ont été coordonnés par l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, tandis que le PIC-Eaux a encadré les travaux concernant le rapport sur les tendances auquel contribuent les spécialistes des effets. Tous les centres de l'EMEP et les centres des effets, équipes spéciales et groupes d'experts ont contribué aux rapports.

Les résultats et conclusions préliminaires des deux rapports sur les tendances ont été présentés. La poursuite des travaux relatifs à ces rapports était inscrite dans le projet de plan de travail pour 2016-2017 et les deux rapports devaient en principe être terminés en 2016. Les principaux éléments de ces deux rapports sur les tendances ont été repris dans le rapport d'évaluation pour 2016.

63. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont examiné les informations fournies sur les analyses de tendances et :

- a) Ont constaté que l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et le PIC-Eaux jouaient un rôle de chef de file et de coordination dans l'élaboration des rapports sur les tendances de l'EMEP et des spécialistes des effets, respectivement;
- b) Ont accueilli avec satisfaction toutes les contributions aux analyses des tendances fournies par les centres scientifiques de la Convention, les équipes spéciales, les groupes d'experts et les experts nationaux;
- c) Ont salué l'inscription de la poursuite des travaux concernant les deux rapports sur les tendances dans le plan de travail pour 2016-2017 de sorte que la version définitive des rapports soit arrêtée en 2016.

## **B. Rapport d'évaluation pour 2016**

64. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée, l'un des principaux rédacteurs du rapport d'évaluation pour 2016, a présenté les grandes lignes du projet de rapport et les prévisions concernant sa finalisation. Le rapport était fondé sur des articles et rapports scientifiques vérifiés ayant été élaborés par les centres de la Convention, les équipes spéciales et d'autres groupes. Le rapport serait communiqué non seulement aux représentants de l'organe exécutif, mais également aux responsables de l'élaboration des politiques, et porterait essentiellement sur les problèmes restant à régler en matière de politique générale. Il encouragerait l'adoption de nouvelles mesures visant à réduire la pollution atmosphérique dans l'ensemble des Parties à la Convention.

65. Les principales conclusions du projet de rapport étaient les suivantes :

- a) Il demeurait nécessaire de continuer à assurer une coordination internationale en vue de réduire les niveaux de fond de particules et de l'ozone troposphérique;
- b) L'appauvrissement de la couche d'ozone appelait une coopération à l'échelle de l'hémisphère Nord, notamment pour ce qui est de la réduction des émissions de méthane;
- c) La réduction des émissions d'ammoniac aurait des effets transfrontières, à savoir la réduction de l'exposition aux particules en milieu urbain et la protection de la biodiversité;
- d) Adopter des mesures concernant le climat et l'énergie ainsi que d'autres techniques d'aval et des activités locales présentant un bon rapport coût-efficacité en matière de transports et de chauffage domestique permettrait de respecter les valeurs définies pour les particules dans les lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air dans la plupart des régions d'Europe.

66. Le rapport n'était pas encore terminé, car il fallait l'abrégier et éliminer autant que possible les informations qui faisaient double emploi avec celles figurant dans le rapport sur les tendances produit par les spécialistes des effets et dans le document d'information élaboré par le secrétariat de la Conférence ministérielle de Batumi; par ailleurs, du texte et des données devaient être ajoutés concernant un certain nombre de questions, y compris l'idée du « monde évité » et les perspectives à long terme ainsi que le développement durable. Le Centre des inventaires et des projections des émissions et le Centre pour les modèles d'évaluation intégrée devaient également élaborer une annexe indiquant les données concernant les émissions par pays entre 1990 et 2030. Un projet de résumé à l'intention des décideurs serait présenté à l'occasion des sessions du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et de l'organe exécutif qui devaient se tenir en décembre 2015, et il était prévu de présenter le rapport final à l'organe exécutif à sa trente-cinquième session, en mai 2016.

67. L'Organe directeur et le Groupe de travail:

- a) Ont salué toutes les contributions au rapport d'évaluation, notamment l'excellent travail accompli par les rédacteurs;



- b) Ont examiné différents éléments du rapport, y compris les principaux problèmes auxquels la Convention continue de faire face;
- c) Ont examiné les principaux messages adressés aux décideurs, à savoir que la pollution atmosphérique transcendait les frontières (et les continents) et que la Convention avait mis au point des solutions efficaces et présentant un bon rapport coût-efficacité pour atténuer la pollution atmosphérique;
- d) Se sont félicités des fonds affectés à l'établissement du rapport d'évaluation pour 2016 par l'Allemagne, la France, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse.

## VIII. Échange d'informations par les Parties

68. Un représentant des Pays-Bas a fait rapport sur une étude de l'Institut néerlandais de la santé publique et de l'environnement portant sur l'élaboration d'objectifs à long terme dans le domaine de la qualité de l'air aux Pays-Bas. L'étude avait montré qu'il semblait matériellement possible, en se fondant sur des scénarios de l'EMEP et du CIAM, d'atteindre les niveaux énoncés dans les Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air pour les particules (PM<sub>2,5</sub>) et le dioxyde d'azote d'ici à 2030 partout aux Pays-Bas, notamment sur la plupart des sites de circulation routière. Les mesures prises au niveau local ne pouvaient à elles seules suffire pour atteindre ces objectifs. Il était pour cela indispensable que les normes européennes d'émission applicables aux véhicules fonctionnent effectivement. En outre, une coordination internationale pour la réduction des niveaux d'ammoniac était nécessaire pour atteindre les niveaux énoncés dans les lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air pour les particules (PM<sub>2,5</sub>).

69. Un représentant de l'Espagne a présenté les résultats d'une étude sur les interactions de l'ozone, de l'azote et du climat sur les pâturages méditerranéens. L'interaction de ces trois éléments avait été clairement définie. L'ozone réduisait l'effet fertilisant de l'azote, tandis que l'azote compensait les effets de l'ozone. L'ozone et l'azote influençaient la structure et la diversité des pâturages méditerranéens en modifiant les relations entre les plantes. L'humidité des sols était critique dans la modélisation de l'ozone de l'EMEP basée sur la dose phytotoxique de l'ozone. Un climat plus aride aurait pour effet de réduire la productivité et la qualité des pâturages et accentuerait davantage les effets de l'azote et de l'ozone, comparé à la situation actuelle.

70. Un représentant de la Suède a donné des informations sur les données de surveillance recueillies par la Suède dans l'Arctique. Les menaces de dimension planétaire et les activités menées dans l'Arctique mettaient en péril l'environnement dans cette région. La contamination de l'air modifiait le climat de l'Arctique et il semblait que l'ozone troposphérique constituait un problème d'ampleur croissante. Le transport du mercure vers l'Arctique et d'autres polluants atmosphériques faisaient également peser une menace sur la santé humaine et l'environnement.

71. Trois représentants de la Suisse ont fait état des activités et recherches nationales réalisées dans le cadre du Groupe de travail des effets, notamment la modélisation et les mesures des dépôts d'azote et l'acidification des sols des forêts suisses sur des parcelles du Programme intercantonal de surveillance des forêts, l'évaluation des données issues du programme suisse de surveillance et de modélisation de la biodiversité et une étude récente s'inscrivant dans le cadre de l'Étude suisse de cohorte sur la pollution atmosphérique et les maladies respiratoires chez l'adulte (SAPALDIA)<sup>14</sup>. En outre, une base de données des publications sur la pollution atmosphérique et la santé accessible au public, appelée LUDOK<sup>15</sup>, a dressé une synthèse des nouvelles publications sur les effets du dioxyde d'azote sur la santé en se basant sur l'Examen des bases factuelles sur les aspects sanitaires de la pollution de l'air (projet REVIHAAP)<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Voir [www.sapaldia.ch/en/](http://www.sapaldia.ch/en/).

<sup>15</sup> Voir [www.swisstph.ch/resources/literature-databases-ludok-and-elmar.html](http://www.swisstph.ch/resources/literature-databases-ludok-and-elmar.html)

<sup>16</sup> Voir [www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/air-quality/publications/2013/review-of-evidence-on-health-aspects-of-air-pollution-revihaap-project-final-technical-report](http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/air-quality/publications/2013/review-of-evidence-on-health-aspects-of-air-pollution-revihaap-project-final-technical-report)

72. Un représentant des États-Unis a donné des informations sur l'état d'avancement des examens des normes nationales de la qualité de l'air ambiant<sup>17</sup>, du plan des États-Unis pour une énergie propre visant à réduire la pollution par le carbone produit par les centrales électriques<sup>18</sup> parachevé en août 2015 et des normes proposées en vue de réduire les émissions de méthane provenant de l'industrie pétrolière et gazière<sup>19</sup>.

73. L'Organe directeur et le Groupe de travail ont accueilli avec intérêt les informations communiquées sur la mise en œuvre des activités de l'EMEP et des activités relatives aux effets en Espagne, aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Suède et en Suisse. L'Organe directeur a préconisé une harmonisation plus poussée entre les activités de surveillance de l'EMEP et les mesures des concentrations prévues dans la directive de l'Union européenne sur la qualité de l'air<sup>20</sup>.

## **IX. Communication, partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes**

### **A. Transport hémisphérique des polluants atmosphériques**

74. Un coprésident de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère a fait état des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan de travail pluriannuel (2012-2016) de l'Équipe spéciale, mentionnant tout particulièrement les images composites des émissions pour 2008 et 2010 et les scénarios d'émission pour la période allant de 2010 à 2030 et à 2050, ainsi que la modélisation source-récepteur aux niveaux mondial et régional. Parmi d'autres résultats mentionnés on pouvait citer les résultats de l'atelier conjoint organisé en février 2015 avec l'Équipe spéciale de la modélisation de l'évaluation intégrée sur les scénarios d'émission des polluants atmosphériques au niveau mondial ainsi que de l'atelier sur la modélisation de la qualité de l'air à l'échelle mondiale et régionale organisé en mai 2015 et la contribution de l'Équipe spéciale à l'Exposition universelle de Milan, en particulier, dans le cadre de la manifestation sous le thème « Agriculture durable et pollution atmosphérique » qui s'est déroulée en juin 2015. Le plan de travail de l'Équipe spéciale pour 2016-2017, notamment les publications des rapports prévus, a également été brièvement décrit.

75. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont salué et soutenu la communication de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère avec d'autres régions, en particulier, l'Asie et l'Amérique du Nord;

b) Ont pris note des progrès accomplis dans l'établissement de nouvelles images composites des émissions pour 2008 et 2010 et de scénarios d'émission pour la période allant de 2010 à 2030 et à 2050, ainsi que des efforts déployés pour coordonner les expériences de modélisation pour la période 2008-2010, menées aux niveaux mondial et régional avec un nombre considérable de partenaires au-delà de la région de la CEE;

c) Ont pris note des contributions importantes des centres EMEP et des équipes spéciales à la mise en œuvre du plan de travail de l'Équipe spéciale, et des possibilités de coopérer plus étroitement avec le Groupe de travail des effets;

d) Se sont déclarés favorables au plan proposé pour les prochaines étapes concernant le transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère, tel que décrit dans le projet de plan de travail de l'Équipe spéciale pour 2016-2017.

### **B. Partage d'informations et coopération avec d'autres organisations et programmes internationaux**

76. Un représentant de l'AMAP a informé les participants des activités récentes en ce qui concerne le noir de carbone dans l'Arctique et des possibilités de renforcer la coopération entre l'AMAP et l'EMEP dans la poursuite de la mise au point d'inventaires afin d'assurer leur

---

<sup>17</sup> Voir [www.epa.gov/ttn/naaqs/](http://www.epa.gov/ttn/naaqs/).

<sup>18</sup> Voir [www.epa.gov/cleanpowerplan](http://www.epa.gov/cleanpowerplan).

<sup>19</sup> Voir [www.epa.gov/airquality/oilandgas/actions.html](http://www.epa.gov/airquality/oilandgas/actions.html).

<sup>20</sup> Directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

exhaustivité, uniformité et qualité. Les possibilités de coopération entre les deux programmes seraient examinées en détail durant un atelier que l'on projetait d'organiser à Postdam (Allemagne) à la mi-février 2016.

77. Un représentant de l'OMS a présenté la résolution 68.8 de l'Assemblée mondiale de la santé intitulée « Santé et environnement : agir face aux conséquences sanitaires de la pollution de l'air », adoptée en mai 2015. Cette résolution chargeait notamment le secrétariat de l'OMS d'élaborer une feuille de route pour une riposte mondiale renforcée face aux effets néfastes de la pollution de l'air qui serait soumise à l'Assemblée mondiale de la santé pour examen à sa prochaine session en mai 2016. L'OMS avait, en 2014, établi une plateforme mondiale sur la qualité de l'air et la santé. La CEE et l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques avaient contribué à l'établissement de la plateforme mondiale en partageant des informations pertinentes et en fournissant des données sur les émissions et la modélisation. La mise en œuvre de la résolution 68.8 de l'Assemblée mondiale de la santé et l'établissement de la plateforme mondiale avaient offert une occasion unique d'accroître la coopération entre l'OMS, la CEE et la Convention.

78. Une représentante du secrétariat provisoire de la Convention de Minamata a donné un bref aperçu général des dispositions de la Convention, en mettant en particulier l'accent sur les dispositions relatives aux émissions atmosphériques de mercure. Il importait que les Parties à la Convention de Minamata établissent et maintiennent des inventaires des émissions et montrent qu'ils progressent de manière raisonnable au fil du temps dans la réduction de leurs émissions. À cet égard, elle s'est félicitée des possibilités de mener des travaux futurs en collaboration avec la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la CEE, qui permettraient de disposer de données plus solides et de réaliser des gains d'efficacité dans le recueil d'informations.

79. Un représentant du secrétariat conjoint de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international et de la Convention de Stockholm a fourni une mise à jour concernant le dispositif de stockage des données du plan mondial de surveillance<sup>21</sup> — un outil en ligne pour stocker et visualiser des données mondiales sur les polluants organiques persistants. Les données sur les polluants organiques persistants étaient surveillées dans les milieux prioritaires : l'air, le lait maternel et le sang humain et dans les eaux superficielles. Les substances faisant l'objet d'une surveillance ont été inscrites aux Annexes de la Convention de Stockholm. Les données ont été recueillies auprès de divers programmes internationaux (par exemple, AMAP et EMEP) et nationaux et ont toutes été mises à la disposition du public. Les données concernant les émissions atmosphériques communiquées par les Parties ont pu être récupérées avec l'appui du secrétariat conjoint des trois Conventions.

80. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont exprimé leur gratitude pour les contributions apportées par l'AMAP, les secrétariats des Conventions de Minamata et de Stockholm et l'OMS, et ont souligné les avantages de la coopération et l'importance qu'il y avait à poursuivre cette dernière, notamment par l'échange de données pertinentes sur les émissions et autres données;

b) Ont reconnu la nécessité d'améliorer la coopération à long terme entre les organes scientifiques de la Convention et les processus et organisations internationaux compétents, en particulier l'AMAP et l'OMS, et de concrétiser cette coopération dans le plan de travail pour 2016-2017.

## **X. Projet de plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention**

81. Le Président a fait observer que l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets avaient actualisé la partie scientifique du projet de plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/11–ECE/EB.AIR/WG.1/2015/14). La version actualisée mettait l'accent sur l'amélioration des outils nécessaires pour évaluer les polluants atmosphériques et leurs effets dans la région de la

<sup>21</sup> Voir [chm.pops.int](http://chm.pops.int) et [www.brsmeas.org](http://www.brsmeas.org).

CEE, la coopération avec les Parties et la coopération avec d'autres projets, organismes et organisations (sensibilisation). Elle incorporait les activités devant être menées à bien au cours de la prochaine période biennale. Les activités annuelles obligatoires menées par les centres et les équipes spéciales pour aider les Parties à mettre en œuvre la Convention et ses protocoles avaient été transférées du plan de travail à un dossier distinct qui serait affiché sur le site Internet de la Convention. Ces activités brièvement décrites devraient faire l'objet d'un examen et être incluses dans les mandats actualisés des centres, des équipes spéciales et des PIC. Il conviendrait de faire état des activités reliées à ces tâches dans les rapports annuels et durant les sessions communes annuelles de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets ainsi que durant les réunions des équipes spéciales et des PIC. Les activités et les tâches devraient être révisées au cours de l'année à venir. Le projet actualisé de plan de travail pour 2016-2017 serait finalisé au cours des semaines suivantes et serait affiché sur les sites Internet des sessions de décembre 2015 du Groupe de travail des stratégies et de l'examen et de l'Organe exécutif.

## **XI. Questions financières et budgétaires**

### **A. Financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

82. Le secrétariat a présenté la note sur les questions financières et budgétaires (ECE/EB.AIR/GE.1/2015/20–ECE/EB.AIR/WG.1/2015/4), donnant des précisions sur l'état des contributions versées en 2015. Le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2016 figurait dans la dernière colonne du tableau 3 de cette note. Le secrétariat a également rendu compte de l'état des mémorandums d'accord évolutifs conclus entre la Commission économique pour l'Europe et les centres de l'EMEP.

83. Le secrétariat a également attiré l'attention sur la mise en œuvre prochaine du système UMOJA à la CEE. UMOJA était un système administratif et financier intégré graduellement déployé au sein de l'ONU. Au cours de la phase de mise en place du système UMOJA, certaines des opérations financières pourraient s'avérer plus longues, comparé aux procédures et mécanismes auxquels on recourait actuellement.

84. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note de l'état des contributions au financement de l'EMEP en 2015 présenté dans le tableau 1 de la note sur les questions financières et budgétaires, et des informations complémentaires fournies par le secrétariat au cours de la session;

b) Ont approuvé l'utilisation des ressources par les centres de l'EMEP en 2014, telle que présentée dans le tableau 2 de la note;

c) Ont élaboré un projet de budget de l'EMEP pour 2016 pour examen et approbation par l'Organe exécutif à sa trente-quatrième session le 18 décembre 2015. Le montant total du budget de 2016 était le même que celui de 2015, à savoir 155 000 dollars pour le CMEI, 820 000 dollars pour le CCQC, 570 000 dollars pour le CMS-O, 455 000 dollars pour le CMS-E et 290 000 dollars pour le CIPE. Dans le cas du CIPE, le projet de budget, outre le financement des activités obligatoires du Centre, incluait les fonds destinés à financer les nouvelles activités suivantes :

i) Perfectionnement des outils requis pour le maillage des émissions;

ii) Mise à jour du Guide EMEP/AEE, avec un nouveau chapitre sur le traitement des « condensables » et des composés organiques semi-volatiles;

iii) Appui aux Parties pour le maillage des émissions dans le nouveau système de l'EMEP, doté d'une résolution plus fine, en s'intéressant notamment aux émissions de carbone élémentaire et de noir de carbone;

d) Ont recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le montant des contributions pour 2016 présentées dans le tableau 3 de la note du secrétariat sur les questions financières et budgétaires;

e) Ont exhorté les Parties au Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole de l'EMEP) à envisager d'apporter des contributions volontaires (en nature ou en espèces, par l'intermédiaire du fonds d'affectation

spéciale), de sorte que les travaux puissent être menés comme prévu dans le projet de plan de travail pour 2016-2017;

f) Ont invité toutes les Parties qui n'avaient pas encore versé leurs contributions pour 2015 à le faire dès que possible;

g) Ont invité le Bureau de l'Organe directeur de l'EMEP à débattre du budget des centres de l'EMEP pour 2017 à sa prochaine réunion, prévue en mars 2016, en tenant compte du plan de travail pour 2016-2017 relatif à la mise en œuvre de la Convention qui sera adopté par l'Organe exécutif à sa trente-quatrième session.

## **B. Financement des activités de base non visées par le Protocole relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

85. Conformément à la décision révisée 2002/1 de l'Organe exécutif, le secrétariat a présenté les éléments de la note sur les questions financières et budgétaires intéressant le financement des activités de base non visées par le Protocole de l'EMEP. Il a communiqué des informations actualisées sur les contributions en espèces versées au fonds d'affectation spéciale en 2014 et 2015.

86. Le secrétariat a également présenté des informations sur la mise en œuvre (paiements compris) des contrats (Mémorandums d'accord) en 2015 et la préparation des contrats pour 2015 et au-delà. Les contrats actuels expireraient le 30 juin 2016. Par conséquent, les prorogations des contrats actuels ou des nouveaux contrats devraient être mises au point avant juillet 2016.

87. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note des éléments pertinents de la note sur les questions financières et budgétaires et ont décidé de soumettre ces informations à l'Organe exécutif;

b) Ont invité le secrétariat à donner des informations sur l'état des contributions au fonds d'affectation spéciale pour les activités relatives aux effets en date du 30 novembre 2015, et à le soumettre à l'Organe exécutif à sa trente-quatrième session;

c) Ont recommandé que l'état des contributions serve de base à l'établissement du budget pour cofinancer des activités relatives aux effets en 2016;

d) Ont demandé à l'Organe exécutif d'encourager les Parties à verser chaque année leurs contributions au fonds d'affectation spéciale avant le 30 novembre;

e) Ont noté avec satisfaction l'appui essentiel que lui apportent, pour ses activités relatives aux effets, les pays chefs de file et les pays et organismes qui hébergent les centres de coordination, organisent des réunions et financent les activités de leurs centres nationaux de liaison, ainsi que la participation active d'experts nationaux aux travaux réalisés au titre de la Convention;

f) Ont noté également avec satisfaction le montant des contributions volontaires en espèces disponibles en 2014 et 2015 tout en invitant à nouveau toutes les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à verser sans retard excessif au fonds d'affectation spéciale les contributions fixées par l'Organe exécutif dans sa décision révisée 2002/1 pour le financement des activités relatives aux effets.

## **C. Informations communiquées par les Pays-Bas au sujet de la réduction du financement national pour le Centre de coordination des effets**

88. Un représentant des Pays-Bas a reconnu que les travaux du CCE avaient, au fil du temps, contribué avec succès à la réalisation des objectifs de la Convention. Les Pays-Bas appréciaient hautement les travaux menés par le CCE et avaient ainsi généreusement fourni les moyens financiers requis. Toutefois, compte tenu également de ce qu'il y avait lieu d'une manière générale de procéder à des compressions budgétaires, le gouvernement annonçait avec regret que la contribution apportée au niveau national au CCE pour les années 2016 et

2017 serait considérablement inférieure à celle des années antérieures, et qu'aucune contribution n'était prévue pour 2018 et pour les années ultérieures<sup>22</sup>.

89. L'Organe directeur et le Groupe de travail :

a) Ont pris note de la déclaration des Pays-Bas, se sont dits préoccupés au sujet de fonctionnement du CCE en 2016 et au-delà en raison de la réduction prévue du financement et ont fait observer que la mise en œuvre de plusieurs éléments importants du plan de travail pour 2016-2017 dépendait pour une large mesure des activités de la CCE;

b) Ont engagé les Parties à rechercher les moyens d'obtenir un financement suffisant pour le CCE au cours de la prochaine période biennale et au-delà;

c) Ont décidé de renvoyer cette question à l'Organe exécutif pour examen à sa trente-quatrième session;

## **XII. Clôture de la première session commune**

90. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont adopté les principales décisions prises au cours de la session commune.

91. Il a été convenu de tenir la deuxième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets du 12 (après-midi) au 16 (matin) septembre 2016 à Genève. La réunion conjointe des Bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets devrait se tenir en principe du 15 (après-midi) au 18 mars 2016 à Genève.

---

<sup>22</sup> Le texte intégral de la déclaration et les commentaires formulés à ce sujet par le CCE figurent dans un document officiel établi en vue de la session commune.